

## **Pic de pollution : Paris prolonge ses mesures de gratuité**

**Airparif prévoit une légère amélioration de la qualité de l'air jeudi, avec toutefois un dépassement du seuil d'information de pollution aux particules (PM10). Paris maintiendra ses mesures de gratuités et se tient prête à demander la circulation alternée si l'épisode de pollution se poursuit vendredi.**

Airparif prévoit que le seuil d'information de pollution atmosphérique aux particules (PM10) sera dépassé demain jeudi 19 mars.

A ce stade, le cadre réglementaire ne permet pas à la Ville de Paris de demander la mise en place de la circulation alternée.

Paris maintiendra néanmoins jeudi les mesures qui relèvent de sa compétence et qu'elle a enclenchées en début de semaine, dès le début de l'épisode de pollution:

- 1h d'Autolib' gratuite pour les abonnés un jour et l'abonnement à la journée à Vélib' qui permet d'utiliser le service gratuitement pour une durée de 30 minutes par trajet ;
- le stationnement résidentiel gratuit, enclenché depuis lundi.

Si Airparif prévoit que le dépassement du seuil d'alerte aux particules se poursuit vendredi, la Ville sera en mesure de demander immédiatement à l'Etat de mettre en œuvre la circulation alternée dès vendredi, ainsi que le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit, tout en appelant le STIF à appliquer la gratuité des transports collectifs en Ile-de-France afin de faciliter le déplacement des Franciliens.

**Contact presse :** Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)